

PHS
p.02**POUVOIRS PUBLICS****En matière de législation, « La France est très en avance » ■ Europe**

■ La France, qui a voté le 10 mai 2024 une loi renforçant la lutte contre les dérives sectaires, semble être une locomotive en la matière en Europe. Les associations d'accompagnement des victimes se sont réunies pour faire le point...

Groupes
p.06**ANTHROPOLOGIE****Le préfet ordonne la fermeture définitive d'une classe Steiner-Waldorf ■ France**

■ Un arrêté préfectoral, ordonne la fermeture définitive de la classe élémentaire de l'école privée hors-contrat Arc-en-ciel, à Jurançon. Ouverte en 2019, cette classe qui s'inscrit dans la pédagogie Steiner-Waldorf a fait l'objet de deux inspections académiques...

Mouvances
p.28**THÉORIE DU COMLOT****Bruno Comby, un crudivore candidat aux législatives ■ France**

■ Bruno Comby, candidat LR-RN en Loire-Atlantique, ne goûte pas seulement au plaisir de la politique. Il nourrit aussi une passion pour le régime crudivore...



@unadfi

www.unadfi.orgfacebook.com/unadfi**SOMMAIRE****Phénomène sectaire**

p.02 ■ Pouvoirs publics

Groupes

- p.06 ■ Anthroposophie
- p.07 ■ Christ Embassy
- p.08 ■ Colonia Dignidad
- p.09 ■ Dieu est Amour
- Eglise catholique
- p.11 ■ Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours

p.13 ■ Eglise de la Bonne Semence Transmise

p.14 ■ Falun Gong

p.15 ■ Followers of Christ

p.16 ■ Fraternité Saint-Pie X

■ Frères de Plymouth

p.17 ■ Gorsedd de Bretagne

p.18 ■ One Nation

■ Parc d'Accueil

p.19 ■ Scientologie

p.21 ■ Témoins de Jéhovah

Mouvances

p.22 ■ Féminin sacrée

p.23 ■ Mouvance évangélique

p.25 ■ Mouvance hindouiste

p.26 ■ PSNC

p.28 ■ Théorie du complot

p.30 ■ Vaudou

Phénomène sectaire

Pouvoirs publics

Le centre de surveillance des sectes suspend ses activités ■ Belgique

■ Le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN)¹ a annoncé, par voie de communiqué, la suspension de ses activités à compter du 1^{er} juillet. En cause : un manque de personnel.

Le centre, indépendant et institué auprès du SPF Justice, dit ne plus être en mesure d'assurer ses missions en raison d'un manque structurel de personnel. Il indique manquer notamment d'analystes néerlandophones et de bibliothécaire, « cette pénurie chronique compromettant la qualité du travail envers le public et les autorités. Elle met également en danger la santé des agents encore en activité en raison de la pression psychosociale et de la charge de travail excessive ».

Dans son dernier rapport pluriannuel (2017-2023), le CIAOSN aler-

tait déjà le service du personnel du SPF Justice et le cabinet du ministre de la Justice sur l'importance des recrutements. Le service opérationnel, qui devait compter douze personnes, n'en comprend plus que sept, dont une à temps partiel et une sur le départ. Le CIAOSN estime ne plus être en mesure « d'assurer correctement et respectueusement ses missions ». Il a donc décidé de les suspendre, « jusqu'à nouvel ordre ». Le centre précise que les dossiers déjà ouverts seront traités. ■

(Sources : BX1 & RTBF, 04.06.2024)

1..Le CIAOSN a été créé par la loi du 2 juin 1998. Il est chargé de répondre aux questions des citoyens, de la presse et des autorités publiques concernant les organisations sectaires nuisibles. Il est aussi habilité à assurer une guidance juridique. Il peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une autorité publique, formuler des avis ou des recommandations sur le phénomène des organisations sectaires nuisibles et sur la politique en matière de lutte contre ces organisations. Le centre étudie par ailleurs les liens entre les organisations sectaires nuisibles en Belgique et à l'international.

En matière de législation, « La France est très en avance » ■ Europe

■ La France, qui a voté le 10 mai 2024 une loi renforçant la lutte contre les dérives sectaires, semble être une locomotive en la matière en Europe. Les associations d'accompagnement des victimes se sont réunies pour faire le point.

« La France est très en avance sur le sujet par rapport à ses voisins européens, depuis la loi About-Picard de 2001 dont le but était de renforcer la prévention et

la répression des mouvements sectaires » estime Catherine Katz, présidente de l'Unadfi. La loi du 10 mai 2024 va plus loin, puisqu'elle crée, entre autres, un

délit de placement et de maintien en état de sujétion psychologique et physique. De plus, comme le mentionne Catherine Katz avec cette nouvelle loi « on

>>>

>>>

n'associe plus la vulnérabilité à l'assujettissement ». A l'époque où elle était secrétaire générale de la Miviludes, Catherine Katz avait été sollicité lors du procès de Lisieux afin d'expliquer le processus d'emprise mentale » et montrer que les personnes vulnérables n'étaient pas les seules concernées.

« En Italie, les associations d'aide aux victimes sont en train de s'imprégner de notre loi. L'Espagne et la Belgique réfléchissent », explique Catherine Katz. Elle attribue cette spécificité française à

la laïcité : « Notre attachement à ce principe nous incite à ne pas admettre que des mouvements dogmatiques mettent d'autres personnes sous emprise ».

Les trente associations membres de la Fecris (Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme) se sont réunies en assemblée générale, les 14 et 15 juin 2024, à Stuttgart (Allemagne), afin de discuter des actions législatives et de l'évolution du phénomène sectaire.

Selon Marie Drillhon, déléguée

de l'Unadfi au sein du conseil d'administration de la Fecris : « la France est en pointe. Au niveau européen, il n'y a pas de législation, seules des recommandations ont été faites au Conseil de l'Europe ». ■

(Source : Ouest-France, 26.06.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *La loi pour mieux lutter contre les dérives sectaires définitivement adoptée* : <https://www.unadfi.org/prevention/droit-et-institutions/legislation/france/la-loi-pour-mieux-lutter-contre-les-derives-sectaires-definitivement-adoptee/>

Une dissolution qui ne dit pas son nom ■ France

■ Suite à l'affaire du fonds Marianne, le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) se mue en Délégation interministérielle de prévention de la délinquance et de la radicalisation (DIPDR). Derrière la façade, bien plus qu'un simple changement de nom.

Cette réorganisation intervient après une série de révélations et de critiques sévères de la part du Parquet national financier, de l'Inspection générale de l'administration et de la Cour des comptes.

L'affaire du fonds Marianne, dévoilée en mars 2023 par *Marianne* et *France 2*, portait sur des subventions douteuses, notamment une somme de 355 000 € versée à l'Union des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire (USEPPM) pour un projet anti-islamisme qui n'a jamais pris forme. La polémique a entraîné la démission de plusieurs responsables, dont Christian Gravel, alors préfet en charge du CIPDR, et Marlène Schiappa, ministre déléguée à la Citoyenneté.

Face à des rapports accablants pointant une gestion défailante et un organigramme confus, le gouvernement opte pour une refonte totale du CIPDR. Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté, joue sur les mots et affirme que « le CIPDR n'est ni dissous ni démantelé mais restructuré pour améliorer son efficacité et sa transparence ».

La nouvelle entité, la DIPDR, sera rattachée au ministre de l'Intérieur et, dit-elle, « continuera de gérer des fonds importants », bien que certaines de ses composantes, comme la Cellule nationale de lutte contre l'islamisme radical (CLIR), soient supprimées.

Pas d'autonomie pour la Miviludes

Et quid de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), forgée en 1995 et rattachée au CIPDR en 2020 ? Un temps menacée dans son existence et privée de moyens d'action efficaces mais plus que jamais indispensable avec l'essor des gourous du Net, la structure « conservera son rattachement actuel ». Toujours pas d'autonomie donc, malgré le souhait de plusieurs associations antisectes et d'aide aux victimes et les préconisations de la Cour des comptes. Mais Sabrina Agresti-Roubache promet « un pilotage politique engagé »... ■

(Source : Marianne, 28.05.2024)

Les communautés chrétiennes suscitent de plus en plus d'interrogations ■ Suisse

■ Le service suisse de conseil sur les sectes Infosekta a présenté son rapport d'activités 2023. La moitié des demandes reçues concernait des communautés chrétiennes.

Plus de la moitié (52 %) des demandes reçues en 2023 par Infosekta concernait des communautés chrétiennes, en particulier les Témoins de Jéhovah (21 % dont 5 % de personnes en détresse ayant quitté le mouvement). Les consultations relatives aux théories du complot ont, elles, légèrement reculé. 5% des demandes ont porté sur la Scientologie.

Les demandes viennent de personnes concernées ou de

proches inquiets mais aussi d'institutions telles que des écoles, des services sociaux, l'aide aux victimes, des cabinets médicaux ou les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).

En tout, le service a reçu quelque 3 000 demandes en 2023, un nombre similaire aux années précédentes. Près de 70 % des demandes concernent des groupes en particulier. Les autres demandes portent notamment

sur des récits conspirationnistes, des anti-vaccins radicaux, des sociétés secrètes, des faux souvenirs suggérés ou la formation de mythes sataniques.

Les thèmes ésotériques ont représenté un quart des entretiens de conseil, les thèmes laïques comme les anti-vaccins radicaux 19 %. Le néo-hindouisme a été abordé dans 3 % des consultations et l'islam dans 1%. ■

(Source : Le Temps, 05.06.2024)

A écouter



Entendez-vous l'éco ?, France Culture **Sectes : les entreprises de l'emprise**

■ Quels sont les nouveaux ressorts de la manipulation économique des mouvements sectaires et comment lutter efficacement contre ces derniers ? Pour en débattre, Tiphaine de Rocquigny a invité Donatien le Vaillant (Chef de la Miviludes) et François-Xavier Bauduin (Docteur en sociologie des religions à l'EHESS Paris). ■

Podcast (58 minutes) : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/entendez-vous-l-eco/sectes-les-entreprises-de-l-emprise-2681677>

(Source : Radio France : 03.06.2024)



Grand bien vous fasse, France Inter **Comment repérer les gourous et les charlatans ?**

■ Dans un monde de plus en plus fracturé, les gourous et charlatans prolifèrent. Ils utilisent des discours trompeurs, manipulateurs, mensongers, fantaisistes et dangereux. Comment fonctionne la mécanique qui conduit à adhérer à des croyances qui peuvent altérer notre discernement, notre santé mentale, voire physique ? Comment prémunir efficacement les enfants et les adolescents contre ces manipulations néfastes ?

Éléments de réponse avec Étienne Jacob (journaliste au Figaro, auteur de *La France des gourous*, Ed du Rocher, 2024), Sylvain Delouée, (psychosociologue, auteur de *Le Complotisme*, Mardaga, 2021) et Thomas Huchon (créateur de Anti fake news). ■

Podcast (51 minutes) : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/grand-bien-vous-fasse/grand-bien-vous-fasse-du-mercredi-12-juin-2024-1441901>

(Source : Radio France, 12.06.2024)

A voir



L'œil et la main, France 5

Sous emprise

■ Ce documentaire, signé Etienne de Clerck, a vocation à donner quelques outils aux personnes malentendantes pour détecter des dérives sectaires de groupes et individus qui investissent le champ de la santé, du coaching et du bien-être. Pour ce faire, le réalisateur a, entre autres, rencontré Pascale Duval, la directrice de l'Unadfi. ■

Replay (37 minutes) : <https://www.france.tv/france-5/l-oeil-et-la-main/5962230-sous-emprise.html>

Anthroposophie

Le préfet ordonne la fermeture définitive d'une classe Steiner-Waldorf ■ France

■ Un arrêté préfectoral, publié le 17 juin par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, ordonne la fermeture définitive de la classe élémentaire de l'école privée hors-contrat Arc-en-ciel, à Jurançon. Ouverte en 2019, cette classe qui s'inscrit dans la pédagogie Steiner-Waldorf a fait l'objet de deux inspections académiques.

En 2023, l'établissement a été soumis à deux contrôles par des inspecteurs de l'Éducation nationale, le 7 avril et le 29 septembre. Suite aux rapports, la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine a adressé un courrier au préfet du département, le 22 décembre, lui proposant de « prononcer la fermeture définitive » de cet établissement privé hors contrat.

Le 14 mai 2024, la directrice de l'établissement, l'enseignante de la classe concernée et trois membres de l'administration ont été reçus à la préfecture pour faire part de leurs observations. Leur intervention n'a « pas permis de démontrer que l'établisse-

ment aurait remédié, pour ce qui concerne la classe élémentaire, aux manquements relatifs à l'obligation de dispenser un enseignement conforme à l'instruction obligatoire » tel que défini par le Code de l'éducation, ni que les élèves soient en mesure de « maîtriser l'ensemble des exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture » prévues par le même Code. Les rapports ont notamment indiqué « qu'il n'a pas été observé de traces de leçons de grammaire, ni de géométrie ».

La classe sera définitivement fermée à compter du 7 juillet. Les parents des élèves scolarisés dans l'établissement « seront mis

en demeure par l'autorité académique d'inscrire leurs enfants dans un autre établissement d'enseignement scolaire, public ou privé, dans un délai de quinze jours », indique l'arrêté. L'école dispose de deux mois pour engager un recours administratif ou contentieux devant le tribunal administratif de Pau.

En France, selon des données de 2023, 2 500 élèves étaient scolarisés dans 22 écoles et jardins d'enfants Steiner-Waldorf. ■

(Source : Sud-Ouest, 19.06.2024)

À lire sur le site de l'Unadfi : *Alerte sur les écoles Steiner-Waldorf* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvements/alerte-sur-les-ecoles-waldorf-stein/>

Des formations ésotériques financées par des fonds publics ■ France

■ Des formations agricoles financées par les Régions et Bruxelles. Rien d'anormal. Sauf quand ces formations vantent la biodynamie et d'autres pratiques ésotériques jamais démontrées scientifiquement.

>>>

Quentin ne comprend pas les critiques à l'encontre de la biodynamie. En 2022, l'éleveur laitier a été diplômé d'un brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole (BPREA) orientation biologique et biodynamie à Segré, dans le Maine-et-Loire. Durant sa formation, de deux ans, il a découvert « l'influence des forces cosmiques et de la Lune sur le développement des plantes »... Des concepts sortis de l'imagination de Rudolf Steiner, le père de l'anthroposophie, mouvement fondé au début du XXe siècle et dont les dangers ont maintes fois été signalés par la Miviludes.

Au cours de son brevet, le jeune homme a aussi rencontré des agriculteurs travaillant avec des « êtres élémentaires » (gnomes, ondines, sylphes et salamandres) invisibles à l'œil nu, dont l'existence a été soutenue par Steiner en 1907.

A la tête du Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Segré, Lionel Aubert assure n'avoir jamais entendu parler de ces pratiques

ésotériques. « Je ne sais même pas qui est Steiner », soutient-il. « J'ose espérer que les services du ministère de l'Agriculture nous auraient alertés s'il y avait une démarche douteuse ».

Le cursus, qui accueille 18 élèves chaque année, bénéficie de fonds publics (entre 10 000 et 13 000 € par étudiant), auxquels s'ajoute une rémunération mensuelle des stagiaires à hauteur de 600 €, versés par la Région Pays de la Loire, le Fonds social européen et Pôle emploi. Interrogée à ce sujet, la Région n'a pas souhaité répondre. Du côté du ministère de l'Agriculture, l'embarras est palpable : « La biodynamie est effectivement controversée, mais de nombreux domaines viticoles et agricoles en France y adhèrent [...]. En raison du principe de laïcité, il ne nous appartient pas de priver tout un chacun de la liberté de croire ou de ne pas croire », souligne-t-il en précisant que « consigne a été donnée aux directeurs d'établissements et aux services déconcentrés de veiller à ce que ces cours conservent leur principe de neutralité sans pro-

motion de croyances ».

La formation de Segré n'est pas un cas isolé. Un cursus similaire existe depuis 1991 au CFPPA d'Obernai, en Alsace. Difficile de ne pas voir de lien avec l'anthroposophie lorsque l'on se penche sur la liste des intervenants au sein de ces deux formations. Parmi eux : René Becker, l'ancien secrétaire général de la Société anthroposophique en France, ou encore Jean-Michel Florin, codirecteur de la section agriculture du Goetheanum, le siège de la Société anthroposophique universelle.

« La biodynamie est un chemin vers la doctrine anthroposophique », décrypte Valéry Rasplus, sociologue. « Introduire de tels cours dans un établissement agricole public, avec comme intervenants des anthroposophes qui n'annoncent pas forcément la couleur, c'est prendre le risque de voir s'installer un prosélytisme larvé, dont le but est de capter de nouveaux adeptes ». ■

(Source : L'Express, 27.06.2024)



Christ Embassy

De nombreux adeptes à La Réunion ■ France

■ Le mouvement Christ Embassy semble bien implanté à La Réunion. S'il fait l'objet d'une saisine de la Miviludes, son pasteur nie toute accusation de dérives sectaires.

>>>

>>>

Christ Embassy possède des lieux de rassemblement à Saint-Denis et à la Plaine des Cafres. Lors des célébrations, les prières sont retransmises sur Facebook et YouTube. Sur les murs, il n'y a pas de reliques ou de crucifix, seule la photo du fondateur du mouvement est présente. Christ Embassy n'est pas reconnu par le diocèse de La Réunion. « Ce mouvement ne correspond pas aux intentions de Dieu », explique Mgr Pascal Chane-Teng, évêque de La Réunion.

Installé à La Réunion depuis une dizaine d'années, le pasteur Pierre, qui a importé le courant religieux sur l'île, répond aux accusations sectaires : « L'homme non éduqué voit la secte de manière péjorative mais l'Église catholique est une secte. C'est un

regroupement de personnes qui croient à une même doctrine et qui ont un même mode de fonctionnement. Notre mode de fonctionnement c'est la bible, je dirai que nous sommes une secte de Jésus-Christ. Avoir une place auprès de Jésus dépend de comment tu as aimé ton prochain ». Mais des familles tirent la sonnette d'alarme. Comme Rémy qui dit avoir vu son frère s'appauvrir au fil des dons à répétition. Il estime que ce dernier « est actuellement sous emprise ». Il raconte que son cadet donne « 10 % de ses revenus à cette secte, mais ça ne suffit pas... Il faut encore faire des dons » et selon lui, « il aurait été spolié de 100 000 € ». Mais surtout, Rémy n'arriverait pas à échanger avec lui sans que le pasteur soit derrière.

A l'origine de cette Église : Chris Oyakhilome. Il est l'un des pasteurs les plus célèbres et influents d'Afrique. À 60 ans, ce Nigérian a développé son Église qui rassemblerait plus de 5 millions de membres dans 145 pays. Chris Oyakhilome est accusé d'escroquerie par le gouvernement nigérian. Il fait campagne pour dire que « plus on donnera d'argent à son mouvement, meilleure sera notre place au paradis » explique Serge Fabresson, président de l'Adfi sur l'île. ■

(Source : LINFO.re, 20.06.2024)

À lire sur le site de l'Unadfi : Le pasteur controversé de Christ Embassy : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/le-pasteur-controverse-de-christ-embassy/>



Un lieu de terreur transformé en lieu de mémoire ■ Chili

■ Fondée par un ancien nazi accusé de pédophilie, la Colonia Dignidad a servi de lieu de torture sous la dictature d'Augusto Pinochet. Le site devrait prochainement être transformé en lieu de mémoire en hommage aux victimes.

Située au sud du Chili, la Colonia Dignidad a été fondée en 1961 par Paul Schäfer. Fuyant l'Allemagne avec 300 adeptes, celui-ci a instauré, sur ces 182 hectares, un régime de terreur mêlant abus sexuels et travail forcé. Protégé par Pinochet, il a permis la torture et la mort de quelque 150 opposants dans sa colonie.

Après la chute de la dictature, la Colonia Dignidad a été démantelée en 1991 et rebaptisée

Villa Baviera. Schäfer, arrêté en 2006, est mort en prison quatre ans plus tard à l'âge de 88 ans. Malgré le changement de nom, l'endroit est resté sous le contrôle des descendants des ex-dirigeants de la secte nazi. Il abrite des entreprises touristiques, un restaurant, utilisés pour des fêtes ce qui suscite l'indignation des victimes.

En 2019, l'Allemagne a décidé d'indemniser les victimes des

exactions. Aujourd'hui, sous l'impulsion du président chilien Gabriel Boric, un processus d'expropriation est en cours pour transformer ces terres en un lieu de mémoire. Margarita Romero, présidente de l'Association pour la mémoire et les droits de l'Homme Colonia Dignidad, salue cette initiative et appelle à « une participation active des organisations de victimes dans ce projet mémoriel ». ■

(Source : RFI, 07.06.2024)

Dieu est Amour

Dispute familiale autour du contrôle du mouvement ■ Brésil

■ Après la mort de David Martins Miranda, fondateur de l'Église Pentecôtiste Dieu est Amour (IPDA), une âpre dispute familiale a éclaté autour de son héritage et du contrôle du groupe. Miranda, qui a transformé une modeste église en une institution évangélique comptant plus de 845 000 fidèles au Brésil, laisse derrière lui un patrimoine estimé à 86,3 millions de reais.

À sa mort en 2015, la direction de l'Église est passée à sa femme Ereni Miranda, aujourd'hui âgée de 78 ans. Mais la tribu Miranda est désormais divisée en deux camps opposés. D'un côté, Ereni, soutenue par sa fille Débora et son petit-fils David Miranda Neto, contrôle actuellement l'Église. De l'autre, ses enfants David Miranda Filho et Leia Miranda contestent cette gestion, réclamant leur part de l'héritage avant le décès d'Ereni.

Cette querelle, alimentée par des allégations de détournements et de conduites inappropriées,

a pris une ampleur publique, notamment sur les réseaux sociaux et des blogs dédiés. Les différends familiaux sont désormais portés devant les tribunaux, la justice se refusant à tout commentaire.

Ce conflit interne met en lumière les luttes de pouvoir courantes dans les institutions religieuses après la disparition de leur leader charismatique. Selon des experts, la succession non préparée par David Miranda a amplifié les tensions, contrastant avec d'autres figures religieuses, comme Edir Macedo (de l'Église

Universelle) qui avait désigné un héritier.

Malgré les turbulences, Ereni Miranda continue de diriger l'Église, appelant les fidèles à prier pour la stabilité de l'institution. Selon son site, Dieu est Amour serait le 11e plus important mouvement du pays, il serait présent sur quatre continents et compterait 17 000 temples.

Sollicités, aucun des protagonistes n'a souhaité répondre à *BBC News*. ■

(Source : *BBC News Brasil*, 25.06.2024)

Eglise Catholique

Un monastère schismatique devenu une secte ? ■ Espagne

■ Une religieuse clarisse a quitté son monastère de Belorado, en Espagne. Elle affirme qu'elle ne voulait pas devenir membre d'une secte, après que sa communauté a déclaré qu'elle quittait l'Église catholique et se plaçait sous la juridiction d'un évêque autoproclamé sédévacantiste.

Sœur María Amparo a 81 ans. Elle est religieuse depuis plus de 60 ans, dont 20 passés à Belorado. Elle a quitté la communauté trois jours après que sa supérieure, Sœur Isabel de la Trinidad, a rendu publique la déclaration de schisme de la communauté. Sœur María Amparo a été accueillie dans un autre couvent et

a évité de parler à la presse, mais elle s'est exprimée dans le journal local *Diario de Burgos*. Dans une interview, elle affirme que la décision de schisme, présentée comme unanime, a été prise sans consultation. Lors d'une réunion dans la chapelle, Pablo de Rojas aurait informé les religieuses qu'il était désormais leur supérieur.

María Amparo a contesté cette autorité, défendant son obéissance à l'Église catholique et au pape François. Pablo de Rojas prétend avoir été ordonné prêtre et évêque par un ancien jésuite allemand qui a lui-même été ordonné dans l'Église palmarienne, une autre communauté schismatique espagnole à laquelle ni l'un

>>>

>>>

ni l'autre ne sont actuellement affiliés. Dans une vidéo, Pablo de Rojas est vu président à l'autel, assisté de José Ramón, tandis que les religieuses chantent en latin. La description de la vidéo est suivie de coordonnées bancaires pour les dons.

La religieuse affirme qu'elle a refusé d'assister aux offices dans l'église pendant les trois jours suivants, décrivant Pablo de Rojas et son « prêtre », José (un barman qui prétend maintenant être un porte-parole de la communauté) comme des figures « risibles ». Elle dit aussi « avoir été surveillée pour ne pas parler aux religieuses plus âgées ». Luis Santamaría del Río, un expert espagnol des sectes d'origine chrétienne, estime que « ces religieuses plus âgées, dont certaines sont légèrement déficientes, sont victimes de manipulation ».

Il semble qu'il y ait par ailleurs un litige immobilier. La supérieure du monastère de Belorado a accusé Rome d'avoir bloqué la vente d'un couvent vide qui, selon elle, était nécessaire pour que les religieuses puissent rembourser des dettes contractées lors de l'achat d'un autre monastère.

Dix sœurs expulsées du couvent

Selon le vicaire pour la vie consacrée dans le diocèse de Vitoria, toute cette crise aurait été déclenchée par « le désir de la supérieure de rester en poste alors qu'elle arrive à la fin de son troisième mandat et que, selon le droit canonique, elle ne peut être réélue ». Il ajoute que « l'évêque de Burgos n'a jamais empêché la vente de leur propriété et qu'elle a dit beaucoup de mensonges aux religieuses pour mettre en lumière un homme dont personne

n'avait entendu parler auparavant ». L'archevêque de Burgos a, pour sa part, exprimé sa « profonde inquiétude » déplorant « toute la situation ». Il dit avoir essayé d'établir un dialogue avec les religieuses, espérant qu'une rencontre en face-à-face puisse l'éclairer sur la réalité de ce qu'elles vivent ». Mais les choses se sont accélérées ce mois de juin. Excommuniées, les dix religieuses ont été priées de quitter « le couvent où elles se trouvent, leur présence n'y étant désormais plus légitime ». Et Mgr Iceta a averti : « si un départ volontaire n'intervient pas rapidement, nous n'aurons d'autre choix que d'engager les actions judiciaires qui s'imposent ». ■

(Sources: The Pillar, 24.05.2024 & Le Matin, 23.06.2024)

Le diocèse de Bayonne dans le viseur du Vatican ■ France

■ Un audit a été ordonné par le Vatican au diocèse de Bayonne. Cette « visite fraternelle » fait suite à des plaintes et courriers de fidèles évoquant des dérives sectaires.

Mgr Antoine Hérouard, archevêque de Dijon, a été chargé par le Saint-Siège de mener une série d'entretiens confidentiels avec les différents membres du diocèse de Bayonne. 200 prêtres, dans le Béarn et dans le Pays Basque, vont être interrogés pour « faire un tour d'horizon sur le fonctionnement ». Mgr Hérouard rencontrera aussi « des laïcs et des personnes qui peuvent avoir une approche différente des responsables du diocèse ». Il sera ac-

compagné par une religieuse qui consignera les échanges. Il fera ensuite un point avec l'évêque, Mgr Marc Aillet, puis mènera une seconde série d'entretiens avant de rendre un rapport au Vatican d'ici la fin de l'été. Interrogé, Mgr Antoine Hérouard précise « qu'il ne s'agit pas d'une visite apostolique diligentée en cas de problèmes graves mais d'une volonté de voir comment l'unité de la communion dans le diocèse est assurée pour pouvoir, si né-

cessaire, donner des recommandations à l'évêque », espérant que « chacun parlera librement et en toute confiance ».

Des dérives sectaires invoquées

Il explique que « plusieurs fidèles se plaignent d'une lecture trop rigoriste de la bible, avec des prises de position jugées arriérées et à contre-courant de la volonté d'ouverture du pape François ». L'évêque, âgé de 67 ans, est connu pour ses positions conservatrices.

>>>

>>>

Il s'est notamment prononcé contre la bénédiction des couples de même sexe et contre l'inscription de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans la Constitution. Il est aussi le seul évêque de France à avoir refusé, en 2021, l'ouverture des archives pour la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE). Selon la paroissienne, « le diocèse est aujourd'hui complètement fracturé et subit une hémorragie de pratiquants face à l'uniformisation à marche forcée » qu'imposerait Mgr Aillet. En février dernier, les syndicats des enseignants de l'Immaculée-Conception de Pau alertaient publiquement sur les dérives du diocèse qui finissent

par atteindre la sphère scolaire. L'établissement sous contrat, financé par l'État, avait organisé pour ses élèves une conférence « obligatoire » dispensée par Mgr Aillet. Les syndicats affirment même que des heures de cours ont été supprimées pour pouvoir programmer ce rendez-vous.

Les entretiens aborderont également l'Alliance des cœurs unis, un groupe de prière organisé autour des visions d'une certaine Virginie, qui a fait l'objet de plusieurs signalements à la cellule des dérives sectaires de l'épiscopat et dont l'évêque de Bayonne est le responsable. Virginie est l'autrice d'un livre intitulé *Les Secrets du Roi*, préfacé

par l'évêque de Bayonne. « Cette association fait l'objet de critiques. Il s'agit pour nous de savoir s'il y a des dérives sectaires et comment l'évêque se situe dans l'accompagnement de ce groupe » justifie Mgr Antoine Hérouard. Contacté par *France Bleu Pays Basque*, l'évêque de Bayonne répond simplement « qu'il est possible qu'il y ait des choses à se reprocher », mais souligne qu'il ne « gouverne pas seul et que personne n'est infaillible ». ■

(Sources : France Bleu Pays Basque, 29.05.2024 & Sud Ouest & Charlie Hebdo, 03.06.2024)



Un Français devenu Évêque-président ■ États-Unis

■ Évêque-président, le Français Gérald Caussé dirige toutes les activités temporelles de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, cette église qui a entrepris de répertorier l'ensemble de la généalogie de l'humanité.

Depuis son bureau du 18^e étage à Salt Lake City, l'évêque-président Gérald Caussé peut voir les progrès de l'un de ses principaux chantiers : le temple de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, plus communément connue sous le nom d'Église mormone. L'édifice, dont la construction remonte à la fondation de la ville par les mormons sur les rives du Grand Lac Salé en 1847, dans l'Utah, est fermé depuis cinq ans pour de vastes travaux de rénovation.

Depuis huit ans, Gérald Caussé est chargé de toutes les activités temporelles de l'Église. Il répond directement à son président, Russell Nelson, et au Collège des douze apôtres qui en constitue le directoire. Son bureau est le centre névralgique d'une organisation internationale qui compte plus de 17 millions de membres sur tous les continents.

Ancien directeur de Carrefour

Cet ancien directeur de la logistique de Carrefour a gardé de son

ancienne carrière l'efficacité d'un chef de grande entreprise. « Être évêque-président est un rôle assez proche de la direction d'un groupe multinational, avec des questions de budget, d'immobilier, de chaînes d'approvisionnement, et finalement pas très différent du métier que j'exerçais auparavant », explique-t-il. Il supervise aujourd'hui 335 temples à travers le monde, 182 en opération, 51 en construction et 96 en projet. L'évêque-président est aussi chargé des activités humanitaires de

>>>

>>>

l'Église, dont le budget dépasse le milliard de dollars. La grande différence avec l'entreprise étant la dimension spirituelle. « Nous prenons des décisions en priant, en cherchant l'inspiration divine. Nos efforts servent à soulager nos communautés des responsabilités administratives, aider les membres de l'Église à vivre selon le message de l'Évangile, leur venir en aide quand ils sont dans le besoin, diffuser le message de l'Église à travers les missionnaires et unifier les familles pour l'éternité » résume-t-il.

Cette dernière activité, menée par le Centre de recherche familiale est une entreprise visant à répertorier l'ensemble de la généalogie de l'humanité, à laquelle se consacrent les mormons depuis le XIX^e siècle. Les mormons, qui tirent leur surnom du livre révélé à leur premier président et fondateur de l'Église, Joseph Smith, préfèrent leur appellation officielle d'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours.

« Quand on appartient à l'Église, on accepte de servir »

Gérald Caussé a grandi dans la petite communauté de France, qui compte de nos jours quelque 80 000 fidèles. « Mon père était évêque, l'équivalent du curé de la paroisse, et m'emmenait avec lui visiter les autres membres de notre congrégation. Je suis devenu pianiste pour les enfants. À 16 ans, j'étais chargé de l'enseignement religieux ». Gérald Caussé mène d'abord de front sa carrière professionnelle et sa vie religieuse. Il est directeur de la logistique chez Carrefour-Promodès, en même temps qu'il occupe les fonctions de président de « pieu », l'équivalent d'un évêque de diocèse, à Paris. Sa double activité prend fin en 2008, quand il est appelé à de plus hautes responsabilités ecclésiastiques.

« J'ai reçu un coup de téléphone du président de l'Église à Salt Lake City, me proposant, à ma grande surprise, d'occuper une fonction d'autorité générale à temps plein. Ce n'était pas

vraiment une question. Quand on appartient à l'Église, on est prêt à accepter de servir dans toutes les positions. Ce qui ne veut pas dire que cela a été facile. Nous avons cinq enfants. Deux étaient déjà étudiants et sont restés à Paris. Nous sommes d'abord allés vivre à Francfort, où je faisais partie de la présidence de l'Église en Europe. Puis, en 2012, un nouveau coup de téléphone m'a proposé le poste de conseiller de l'évêque à Salt Lake City ». Au bout de trois ans, l'Évêque-président est devenu l'un des douze apôtres. Et il l'a remplacé. ■

(Source : Le Figaro, 28.05.2024)

À lire sur le site de l'Unadfi :

Deux mormons repentis sèment le trouble dans l'Église des Saints des derniers jours : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/deux-mormons-repentis-sement-le-trouble-dans-leglise-des-saints-des-derniers-jours/>

Que sait-on des mormons : <https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2015/11/Les-Mormons.pdf>

La généalogie, un facteur de la puissance mormone : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/la-genealogie-un-facteur-de-la-puissance-mormone/>

Un prédicateur condamné à mort ■ États-Unis

■ **Ce samedi 1^{er} juin, Chad Daybell, 55 ans, a été condamné à mort par un tribunal de l'Idaho (États-Unis). Il a été reconnu coupable des meurtres de sa première femme, Tammy, et des deux enfants de sa seconde épouse Lori.**

Les jurés ont suivi les réquisitions du procureur qui a demandé qu'on tienne compte de circonstances aggravantes au vu « du caractère particulièrement

atroce des homicides » et « de l'intérêt que nourrit l'accusé pour l'argent » faisant de lui « une menace continue pour la société ». Jusqu'à ce que la disparition des

enfants soit constatée, et que le couple soit accusé du triple meurtre, la mère des enfants, Lori Vallow-Daybell, avait continué à percevoir les allocations fami-

>>>

>>>

liales, et son époux avait touché les polices d'assurance-vie de sa première femme, soit une somme de 430 000 dollars.

Il y a un an, Lori Vallow-Daybell a été condamnée à la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle pour le meurtre de ses enfants et sa complicité dans le meurtre de sa rivale. Elle a fait appel de ses condamnations.

Au moment de la disparition des enfants, le couple appartenait à Preparing with People, une secte dérivée fondée et fréquentée par des membres de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours. Daybell écrivait des ouvrages ésotériques, prononçait des sermons et travaillait comme

sacristain dans les cimetières. Il disait avoir vécu plusieurs vies antérieures et prédisait la fin du monde, à laquelle ne survivraient que 144 000 personnes.

Chad et Lori s'étaient rencontrés en octobre 2018 lors d'une cérémonie religieuse. Leur relation se serait nouée sur fond de délires apocalyptiques. Lori Vallow s'était convaincue de son rôle divin et considérait que ses enfants, « des zombies possédés par le diable », faisaient obstacle à sa mission. Les deux cadavres ont été retrouvés en 2020 dans une sorte de cimetière pour animaux se trouvant sur la propriété de Chad Daybell. Les corps, démembrés et en partie calcinés, étaient dissimulés dans des sacs en plas-

tique enterrés. Le couple, lui, a été retrouvé à Hawaï. Le duo, qui refusait de collaborer avec la police après la "disparition" des enfants, avait pris la fuite et convolé en juste noce... peu de temps après la mort étrange de la première femme de Daybell. Une mort par asphyxie requalifiée depuis en meurtre.

Daybell, qui a refusé de s'adresser aux jurés, est resté impassible à l'énoncé du verdict. ■

(Sources : CNN & Le Parisien & Paris Match, 02.06.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Deux enfants morts en raison des croyances apocalyptiques de leur mère* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/preparing-a-people-deux-enfants-morts-en-raison-des-croyances-apocalyptiques-de-leur-mere/>



Condamné pour escroquerie, le pasteur n'a rien perdu de sa popularité ■ France

■ Charles Bameko, leader de l'église de la Bonne Semence Transmise, à Pantin (93), a été condamné pour avoir détourné plus de 2 M€. Il reste malgré tout suivi par des centaines de milliers de fidèles.

Avec 205 000 abonnés sur YouTube, l'église évangélique Bostra (pour Bonne Semence Transmise) est l'une des plus suivies d'Europe. Cette notoriété, Charles Bameko a su la faire fructifier en jouant de la confiance de ses fidèles. Entre 2019 et 2022, il aurait détourné plus de 2 M€ de dons, destinés à des actions caritatives, principalement la construction d'orphelinats dont un seul aurait vu le jour. Il aurait placé l'argent sur plusieurs comptes (person-

nel, professionnel et associatif au nom de l'église). Ces mouvements d'argent avaient fait l'objet d'un signalement de Tracfin, l'agence chargée de la lutte contre les circuits financiers clandestins. Après investigations, le pasteur et son épouse ont été interpellés en septembre 2023. Pas de quoi ébranler la confiance des fidèles qui ont signé une pétition pour demander l'arrêt des poursuites, arguant « d'une cabale pour détruire un enfant de Dieu dont la

destinée serait trop forte ». Quatre mois plus tard, le pasteur a été condamné par le tribunal correctionnel de Créteil (94) à trois ans de prison avec sursis pour détournement de fonds, abus de biens sociaux, abus de confiance et blanchiment.

Un prédicateur autoproclamé

Et depuis, le pasteur d'origine congolaise a repris ses prêches comme si de rien n'était. Interrogés à la sortie de l'église, les fidèles parlent d'un « complot »

>>>

>>>

exercé par « jalousie ». Personne ne semble croire en la culpabilité du prédicateur. Un engouement probablement dû à l'ascension fulgurante du quinquagénaire et à la singularité de ceux qui le suivent.

Charles Bameko se présente dans ses livres comme « le principal responsable de l'église de la Bonne Semence ». « Un ministre de Dieu » qui n'a pourtant suivi aucune formation. Il s'est formé au Togo auprès d'un pasteur évangélique appartenant à l'église dite du « réveil » avant de débarquer en France. Il commence à officier près de Rennes (35) et, en 2013, il rejoint la radio évangélique *Pain du soir*. Il met en place des programmes de prière et sa notoriété va croissant. Il s'autoproclame alors pasteur et se dit spécialisé dans « la délivrance ». Il parle

de maladie, de sorcellerie et de guérison, des sujets qui plaisent particulièrement à la diaspora congolaise qui le suit assidûment. En 2018, il quitte la Bretagne pour la région parisienne et ouvre une première église dans un local à La Courneuve (93). Il va déménager plusieurs fois par manque de place et finit par s'installer à Pantin (93) où il officie depuis. En 2019, il lance la chaîne YouTube *Bostra TV*, dont les quelque 3.300 vidéos cumulent plus de 111 millions de vues à ce jour.

Il a derrière lui la diaspora congolaise, considérée comme l'une des plus grandes d'Afrique. En 2019, plus de 68.000 immigrants congolais vivent sur le territoire français. Il connaît leurs difficultés et peut fournir un message adapté à leurs attentes. Son discours est simple à comprendre et repose sur une

interprétation personnelle des textes. La plupart des fidèles ont un parcours scolaire inexistant ou limité, puisqu'ils ont fui la guerre. Beaucoup pensent que si le pasteur dit quelque chose, c'est qu'il a raison. « Ils n'ont pas les outils pour avoir un recul nécessaire » estime un observateur. Ils se retrouvent à travers des chants qui leur parlent, des repas, un soutien scolaire... Avec le risque de considérer le pasteur comme seul maître de son « école de la délivrance » (nom de l'une de ses émissions). Contacté par *StreetPress*, Charles Bameko n'a pas répondu aux sollicitations. ■

(Source : *StreetPress*, 30.05.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Détournement de dons par un pasteur* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/detournement-des-dons-par-un-pasteur/>



Falun Gong

Le directeur financier de *Epoch Times* accusé de blanchiment d'argent ■ États-Unis

■ *Epoch Times*, média conservateur pro-Trump fondé par des adeptes du mouvement spirituel Falun Gong, est en pleine tourmente après l'arrestation de son directeur financier, Weidong Guan accusé d'avoir participé à un schéma de blanchiment sur plusieurs années.

Journal anti-Parti communiste fondé par des dissidents chinois, avant de devenir une entreprise multimédia conservatrice mondiale soutenant l'ancien président Donald Trump et des théories du complot, *Epoch Times* est dans le viseur de la justice. Son directeur financier, Weidong Guan, a été arrêté début juin accusé de par-

ticipation à un schéma de blanchiment d'argent. Les procureurs fédéraux affirment qu'il aurait ainsi contribué à la croissance spectaculaire des revenus de l'entreprise ces dernières années.

Guan a plaidé non coupable et serait actuellement suspendu de ses fonctions, selon *The Epoch*

Times qui a déclaré vouloir coopérer pleinement avec l'enquête fédérale.

Weidong Guan, également connu sous le nom de Bill Guan, est accusé d'avoir participé à un plan visant à blanchir au moins 67 millions de dollars de fonds obtenus illégalement, dont les procureurs

>>>

>>>

allèguent qu'ils ont bénéficié à lui-même, à l'organisation médiatique et à des entités affiliées. Les procureurs fédéraux pensent également qu'il a dirigé une équipe dans un bureau étranger, connue sous le nom de l'équipe « Make Money Online », qui utilisait des cryptomonnaies pour acheter des cartes de débit prépayées chargées de fonds obtenus frauduleusement.

« Les charges ne sont pas liées aux activités de collecte d'informations de la société de médias », a déclaré le bureau du procureur des États-Unis. Guan est, pour l'heure, la seule

personne nommée dans l'acte d'accusation mais Miriam Baer, une ancienne procureure fédérale et vice-doyenne de la faculté de droit de Brooklyn, a déclaré que « les choses pourraient évoluer ».

Epoch Times Association a déclaré dans ses déclarations fiscales fédérales de 2019 que son revenu total était inférieur à 15,5 millions de dollars. Ce chiffre est passé à 121,5 millions de dollars en 2021.

Brian Mittendorf, expert en comptabilité des organisations à but non lucratif qui enseigne au Fisher College of Business de l'Université d'État de l'Ohio,

a déclaré que ces déclarations fiscales étaient « un chaos total ». Brian Galle, ancien procureur fédéral et professeur de droit fiscal à la Georgetown University Law Center, a pour sa part qualifié de « suspects » les déclarations fiscales de la fondation. ■

(Source : National Public Radio, 15.06.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Epoch Times, entre complot et propagande* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/epoch-times-entre-complot-et-propagande/>

Lire l'ensemble des articles sur le Falun Gong sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/falun-gong/>

Followers of Christ

Des parents accusés de « négligence fatale » envers leur nouveau-né ■ États-Unis

■ Taylor et Blair Edwards, membres de la secte « Followers of Christ », ont été inculpés de « maltraitance criminelle » par la Cour du comté de Clackamas, en Oregon. Ils ont refusé de fournir des soins médicaux à leur nouveau-né souffrant de jaunisse, ce qui a entraîné sa mort.

Le couple de trentenaires, qui rejette tout recours à la médecine au profit « de la guérison par la foi » fait face à des accusations de maltraitance criminelle au premier et au second degré. Leur bébé, né à domicile le 24 juin 2023, est décédé deux jours plus tard. Il présentait des symptômes sévères de jaunisse et a cessé de s'alimenter, mais les parents

n'ont pas cherché de traitement médical, préférant les prières de la famille et des amis.

Lors de l'audience, les Edwards sont restés silencieux, leurs avocats reconnaissant les accusations sans plaider. Ce cas n'est pas isolé parmi les « Followers of Christ », une communauté fermée d'Oregon City qui croit en une interprétation littérale de la Bible,

où la maladie doit être guérie par la foi et où la mort est perçue comme la volonté de Dieu. ■

(Source : The Oregonian, 10.06.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Idaho : toujours pas de sanction pour les parents d'enfants morts pour raisons religieuses* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/idaho-toujours-pas-de-sanction-pour-les-parents-d-enfants-morts-pour-raisons/>

Fraternité Saint-Pie-X

Un prêtre condamné pour attouchements sur des enfants

■ France

■ Un prêtre de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X a été reconnu coupable d'atteintes sexuelles sur des mineurs. Il a été condamné à un an de prison.

Les faits qui lui sont reprochés se sont déroulés entre 2002 à 2018, alors qu'il exerçait différentes fonctions éducatives en France, à Courbevoie (Hauts-de-Seine), à Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime) et en Vendée mais aussi en Suisse et en Espagne. L'abbé Rostand, 58 ans, a été jugé coupable d'attouchements sur des enfants.

Dans son jugement, mis en délibéré et rendu ce 6 juin, le tribunal de Gap a assorti sa peine d'un mandat de dépôt, de quatre ans

de suivi socio-judiciaire et d'une interdiction d'activité salariée ou bénévole au contact de mineurs. Ce catholique de mouvance intégriste qui vit dans un monastère situé dans les Hautes-Alpes depuis 2021 devra également indemniser les parties civiles.

Le prêtre avait reconnu les faits lors de l'audience tenue début avril au tribunal judiciaire de Gap. Il avait assuré avoir « toujours lutté contre cette attirance » pour les adolescents, pour laquelle il

est suivi par un psychiatre depuis 2019. Il avait également affirmé avoir alerté la Fraternité Saint-Pie-X à plusieurs reprises, dès 1998. La structure n'a fait un premier signalement que 21 ans plus tard. ■

(Source : Sud-Ouest, 07.06.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Silence sur la pédocriminalité au sein de la Fraternité Saint-Pie-X* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/silence-sur-la-pedocriminalite-au-sein-de-la-fraternite-saint-pie-x/>

Frères de Plymouth

« Aujourd'hui, je n'ai plus aucune foi » ■ Irlande

■ John Gilliland a aujourd'hui 35 ans. Directeur commercial, il vit à Northallerton dans le North Yorkshire. Il est né dans l'église chrétienne des Frères de Plymouth (PBCC). Il se fait appeler Gilli car il associe son nom de naissance à sa vie passée. Une vie marquée par des abus sexuels... Et trois tentatives de suicide quand il est sorti de la secte.

Gilli est aujourd'hui père de trois enfants. Et il accepte de parler. Il était dans une école spécifique aux Frères. Il affirme que le personnel collait les pages des livres qu'ils jugeaient contraires aux enseignements de l'Eglise (ce que l'église a nié), et lorsque les téléphones portables ont été introduits, il dit que l'Eglise surveillait toutes les correspondances. Gilli a quitté l'Eglise en 2012, à l'âge de 24 ans, pour vivre avec une personne extérieure et n'a plus

de contact avec sa famille depuis. Il dit « s'être adapté à la vie dans le monde extérieur mais affirme « n'avoir plus aucune foi ».

Gilli a déclaré à PA Real Life : « Ce n'est pas quelque chose dont je suis exactement fier, mais en même temps je n'ai pas honte d'admettre que j'ai fait trois tentatives de suicide. J'étais traumatisé et j'avais touché le fond. L'Eglise vous répète sans cesse que si vous enfreignez les règles

c'est que vous n'êtes pas bon. Quand vous sortez de cette vie stricte, vous n'avez plus de repères ».

Gilli est né dans l'Eglise chrétienne des Frères de Plymouth qu'il qualifie aujourd'hui de secte. Il dit qu'il n'était pas autorisé à fréquenter des lieux publics tels que les cinémas et les restaurants. Il a fréquenté une école classique jusqu'à ses six ans mais il devait refuser les invitations de

>>>

>>>

ses amis à jouer après l'école. Il a ensuite été scolarisé à domicile par un ancien enseignant qui était membre des Frères puis a rejoint une école spécifique. Il se rappelle que « tout était surveillé, l'heure du réveil le matin, le temps que vous deviez consacrer à lire la bible, l'heure où vous alliez au travail, le nombre de services religieux par semaine ». Il dit que la musique était interdite et que « certains enlevaient même les lecteurs radio de leur voiture, pas par peur d'être découvert mais juste pour ne pas être tenté, pour votre conscience ».

De ses 14 ans jusqu'à ses 20 ans, il affirme avoir été abusé sexuellement et souligne que son agres-

seur présumé « était protégé par l'Église et l'est toujours ». Une affirmation que démentent les Frères. Le problème, c'est qu'à l'époque il ne savait pas qu'il s'agissait d'abus puisqu'il explique qu'il n'a jamais reçu de cours d'éducation sexuelle. « Je n'ai pas été voir la police parce que j'avais honte, peur d'être stigmatisé et peur de ne pas être cru puisqu'à part moi et l'agresseur, il n'y avait pas de témoins ».

À l'âge de 24 ans, en travaillant pour une entreprise appartenant à des membres de l'église, Gilli a commencé à développer des sentiments romantiques pour une collègue qui n'était pas membre de l'église, et le couple a com-

mencé à sortir en secret. Au bout de trois mois, il a décidé de quitter l'Église pour être avec sa petite amie. « Je savais que je devais partir et j'ai choisi de suivre mon cœur. Mais ça n'a pas été facile. Au début, j'avais peur d'être frappé à chaque fois que je faisais quelque chose qui était interdit par les Frères, comme regarder la télévision ou aller à un concert ».

Il a aujourd'hui trois enfants. Et la seule règle qu'il s'est fixée est de « ne surtout pas leur imposer une religion ». ■

(Source : Ireland Live, 24.05.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Les contrats juteux des Frères de Plymouth* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/covid-les-contrats-juteux-des-freres-de-plymouth/>

Gorsedd de Bretagne

Ça barde chez les druides ■ France

■ **Trois femmes ont été radiées de l'assemblée des druides de Bretagne. Du « jamais vu » selon des membres de la communauté.**

Trois druidesses, dont l'une appartenant au groupe depuis plus de 40 ans, ont été exclues du Gorsedd de Bretagne. En cause : les statuts de l'assemblée. L'une d'entre elles aurait demandé à ce qu'ils soient révisés pour que le Grand druide ne soit plus élu à vie. Elle aurait souligné que « ce sont très souvent des hommes et qu'être élu à vie n'est jamais une

bonne chose, il faut évoluer ». Cette démarche aurait provoqué un tollé et « même une explosion de violence à laquelle personne ne s'attendait » explique un témoin qui dit « avoir dû s'interposer » et « n'avoir jamais vu ça ». Résultat : trois femmes ont été radiées par lettres recommandées. Le Grand druide se défend expliquant que « ces évictions ont été

votées à l'unanimité et que des femmes exercent des responsabilités au sein de l'assemblée ». Il parle de « d'instrumentalisation grotesque pour imposer une vision ». Quant à la question de l'élection à vie, il assure que « cela sera proposé lors d'une prochaine assemblée »... ■

(Source : le Télégramme, 31.05.2024)

One Nation

Nouveau coup d'éclat lors d'un contrôle routier ■ France

■ Deux mois après la diffusion sur les réseaux sociaux d'une vidéo montrant un couple lotois refusant d'obtempérer lors d'un contrôle routier, la même scène s'est déroulée en Tarn-et-Garonne.

Un habitant de La Ville-Dieu-du-Temple a refusé, lors d'un contrôle routier, de fournir tout document permettant de l'identifier. L'automobiliste, âgé de 47 ans, a prétexté que « la gendarmerie est une société privée à but lucratif, enregistrée aux États-Unis ». Pour toute preuve d'identité, il leur présente un simple papier plastifié, portant la mention de

« carte d'être humain ». Les gendarmes ont dû passer le numéro d'immatriculation du véhicule du contrevenant au fichier pour finir par l'identifier. La consultation de la base de données des permis de conduire a relevé que le quadragénaire avait un permis annulé administrativement pour un solde de points nul et qu'il n'était pas assuré. Adeptes des « Citoyens

souverains », émanation du mouvement conspirationniste One Nation, l'homme s'est vu notifier une double convocation pour une audience de plaider coupable et un procès devant le tribunal judiciaire en novembre 2024.. ■

(Source : France 3, 29.05.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : « *On ne contracte pas* » : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/on-ne-contracte-pas/>

Parc d'accueil

Victime, elle raconte l'emprise ■ France

■ Ancienne adepte de la secte du Parc d'accueil, elle fait partie des victimes de la gourelle de Lisieux (Calvados) condamnée en 2013 à cinq ans de prison pour avoir escroqué, humilié et imposé des relations sexuelles à une vingtaine de personnes. Cette Normande accepte aujourd'hui de témoigner « pour montrer les mécanismes de l'emprise ».

Elle ne craint plus Françoise Derclé, souvent surnommée la gourelle de Lisieux. Alors elle raconte. Une rencontre sur leur lieu de travail, à la fondation Apprentis d'Auteuil, les groupes de prières qu'elles fréquentent à partir de 1996 et surtout son admiration pour la professeure d'anglais : « Elle était aimée de tous ses élèves. C'était une mère proche de ses enfants. Je rêvais de devenir une femme comme elle. Elle parlait de Dieu d'une façon très vivante ». Mais Françoise Derclé instaure très vite des

rituels. « Elle nous faisait parler, pendant des heures, de nos malheurs, pour en tirer plus tard les ficelles », retrace celle qui avoue « avoir eu alors un grand besoin de reconnaissance », après une enfance marquée par la violence de son père.

La première manifestation de l'emprise, la Normande, aujourd'hui âgée de 61 ans, la situe en 1997, lorsque son mari quitte son travail, à la demande de la future gourelle, pour assurer l'entretien de la maison où le groupe

se réunit. L'assujettissement « s'opère toujours en trois temps : d'abord la séduction, puis la déconstruction de la personnalité et la reconstruction, elle nous remodèle comme elle veut. Lui plaire devenait notre raison d'être ».

Celle qui se fait appeler « la Reine » et se considère comme « l'élue » met en place des « mêlées célestes » pour chasser le diable. Lors de ces séances, « on l'entoure, elle crache des démons puis elle invite par la suite les adeptes à ce qu'elle appelle des navigations,

>>>

>>>

des relations sexuelles imposées entre les membres du groupe. Elle organise qui va avec qui, quand et où ». Jusqu'à « l'inacceptable », en incitant « certains parents à avoir des rapports avec leurs enfants. » La sexagénaire a bien songé à partir, lorsque la gourelle lui « a pris » son époux, mais elle a paniqué à l'idée de se retrouver seule avec les enfants : « Je n'avais alors plus de lien avec ma famille. C'est trop tard. Je me revois pleurer, dans un coin, livrée à moi-même ».

« La prison m'a fait prendre conscience de l'assujettissement »

Puis les membres du groupe emménagent tous dans une maison, à Lisieux, « achetée grâce à la vente des logements de certains adeptes ». Tous, sauf la gourelle. « Elle met son nez dans nos comptes. Nous vivons dans une dictature. Elle nous rend jaloux les uns des autres ». En 2006, une plainte est déposée. L'enquête conduit à l'arrestation de plusieurs personnes, dont elle, en juin 2007. Et elle est placée en détention. Une incarcération de six

mois qui lui permet de prendre conscience de l'ampleur de son assujettissement. « La douleur de ne pas voir mes enfants a ouvert une brèche grâce à laquelle j'ai pu aller au fond de moi ». Interrogée par la juge d'instruction, elle avoue : « j'aurais tout laissé faire. Si Françoise me l'avait demandé, je crois que j'aurais pu tuer pour elle ». D'abord soupçonnée d'être le bras droit de la gourelle, elle est reconnue comme victime, grâce à l'expert psychiatre qui analyse les écoutes téléphoniques. À sa sortie de prison, elle s'est reconstruite pas à pas. Ses enfants ont été placés dans une famille d'accueil pendant trois ans. Sa mère, incitée par la gourelle à arrêter son traitement contre son cancer des os, est décédée. Partie civile lors des procès, en 2012 et 2013, elle a réussi à affronter « la Reine », à la regarder en face, et lui dire que « tout était de sa faute. » Françoise Derclé, condamnée à cinq ans de prison ferme et au versement de plus de 450 000 € de dédommagements aux victimes, vit désormais à l'étranger... avec l'ex-mari de cette victime. Instal-

lée en Seine-Maritime, celle-ci témoigne au sein de l'Unadfi aux côtés du capitaine de police qui l'avait arrêtée. « J'explique que le plus important, quand on est sous emprise, c'est de savoir que quelqu'un sera toujours là pour vous accueillir. Si je l'avais su, je serais peut-être partie ».

Lors du procès, Catherine Katz a été sollicitée alors qu'elle était à l'époque secrétaire générale de la Miviludes. Aujourd'hui devenue présidente de l'Unadfi, Catherine Katz rappelle que l'affaire de Lisieux constitue « un exemple sur le plan juridique » et que grâce à un « dossier très bien instruit » notamment de la volonté du magistrat et du policier enquêteur de comprendre le phénomène sectaire. Citée par l'avocat lors du procès, Catherine Katz a pu « expliquer le processus d'emprise mentale » et montrer que les personnes vulnérables n'étaient pas les seules concernées. ■

(Sources : Ouest-France, 25.06.2024 & 26.06.2024)

Alire sur le site de l'Unadfi : L'affaire du Parc d'accueil : résumé : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/affaire-du-parc-d-accueil-resume/>

Scientologie

La Commission des citoyens pour les droits de l'Homme perd une bataille ■ France

■ Les hôpitaux psychiatriques de La Queue-en-Brie et Saint-Maurice (Val-de-Marne) ont remporté une victoire judiciaire contre la Commission des citoyens pour les droits de l'Homme (CCDH), une association affiliée à l'Église de scientologie, qui tentait d'accéder à leurs registres des patients non anonymisés.

>>>

>>>

En avril 2021, les deux établissements avaient initialement refusé de divulguer ces registres de 2019 à la CCDH, avant d'accepter sous réserve d'occultation des identifiants des patients et des professionnels de santé. Insatisfaite, la CCDH avait porté l'affaire devant le tribunal administratif de Melun, qui, en octobre 2022, avait ordonné aux hôpitaux de fournir les registres non anonymisés.

Les hôpitaux ont alors fait appel auprès du Conseil d'État qui, dans un arrêt du 22 mars 2024, a annulé la décision du tribunal de Melun. Le Conseil d'État a souligné que la divulgation des registres non anonymisés pourrait porter atteinte à la vie privée et au secret médical des patients. En conséquence, la CCDH a été condamnée à payer 3 000 € de frais de justice à chaque hôpital.

Ce n'est pas la première fois que l'association introduit ce genre de procédure devant les tribunaux : en 2023, elle avait dirigé des requêtes similaires contre le centre hospitalier spécialisé de Plouguernevel (Côtes-d'Armor), le centre hospitalier de Flers (Orne) ou encore le centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher). ■

(Source : Actu.fr, 29.05.2024)

Un mouvement en déclin malgré les apparences ■ France

■ **L'Église de scientologie prétend être en pleine expansion, y compris en France où elle a récemment inauguré un centre à Saint-Denis, près du Stade de France. Cette nouvelle installation de 8 800m², qualifiée d'« organisation idéale », a été présentée par David Miscavige, chef de la scientologie, comme « le signe d'une progression impressionnante de la religion ». Ce que démentent les experts.**

L'Église de scientologie affirme que ses deux centres parisiens existants « ne pouvaient plus répondre à la demande croissante ». Selon Éric Roux, vice-président de l'Église en Europe, des milliers de personnes auraient déjà fréquenté le nouveau centre de Saint-Denis. « Des curieux mais aussi de nombreux partenaires, dignitaires d'autres religions et responsables associatifs ».

Créée en 1953, la Scientologie se présente comme le mouvement religieux à la croissance la plus rapide, avec un objectif affiché de rendre ses enseignements accessibles et disponibles dans le monde entier. C'est en tout cas ce que l'on peut voir sur des vidéos de propagande diffusées sur leur site Internet. Mais ses méthodes et promesses, comme transformer les adeptes en « êtres clairs »

grâce à la dianétique, une technique sans fondement scientifique, sont controversées.

En France, la Scientologie a fait l'objet de nombreuses procédures judiciaires pour escroquerie et autres délits. D'anciens membres et experts estiment que « les investissements immobiliers ne seraient qu'un écran de fumée visant à projeter une image de puissance et de prospérité malgré un nombre d'adeptes en déclin ». Autrement dit, une stratégie de reconquête.

Les pratiques de recrutement incluent des tests de personnalité gratuits pour identifier les vulnérabilités des individus et les attirer dans un parcours coûteux de purification et d'auditions, souvent conduisant à une manipulation financière et psychologique. Lucas Le Gall, ancien officier de la

Scientologie (auteur du livre Un milliard d'années, dans les secrets de la scientologie), met en garde contre ces méthodes d'emprise mentale, notamment sur les enfants. Il dit avoir « vu des enfants de 8 ans, parfois moins, en train d'apprendre studieusement les préceptes énoncés par Hubbard ». Roger Gonnet, ancien cadre de la scientologie lyonnaise, indiquait pour sa part en 2006, à la commission d'enquête parlementaire, que « certains enfants peuvent être appelés au service de la Sea Org dès l'âge de 6 ans ».

La Scientologie continue de faire du prosélytisme et le mouvement reste clairement dans le viseur de la Miviludes. ■

(Source : Actu.fr, 18.06.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *La Scientologie s'infiltré partout* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/la-scientologie-s-infiltré-partout/>

Témoins de Jéhovah

Un sexagénaire accusé d'agressions sexuelles aggravées ■ États-Unis

■ Dans le cadre d'une enquête à l'échelle de l'État sur des abus sexuels sur enfants au sein de la communauté des Témoins de Jéhovah, un homme de 69 ans a été interpellé et inculpé à Lower Burrell, en Pennsylvanie. Il est accusé d'agression sexuelle aggravée, mise en danger du bien-être des enfants et corruption de mineurs.

Lors d'une audience qui s'est tenue en avril, une femme de 38 ans a témoigné. Elle a expliqué avoir été agressée sexuellement à plusieurs reprises entre ses 5 et 8 ans. Son témoignage a conduit le juge à retenir toutes les accusations contre Mangone.

L'arrestation du sexagénaire s'inscrit dans le cadre d'une enquête

en cours sur les Témoins de Jéhovah, débutée en 2019, sur ordonnance d'un procureur de comté. Les investigations portent sur des anciens de l'église soupçonnés de traiter les abus sexuels comme des péchés plutôt que des crimes. Un porte-parole de l'église a rejeté ces accusations, affirmant que les anciens respectent les obligations de signalement et

que les membres peuvent librement signaler les abus.

Au total, 16 suspects, dont Mangone, ont été identifiés dans cette enquête. Il a été laissé libre moyennant une caution de 100 000 \$. Une audience formelle est prévue le 3 juillet. En attendant, l'enquête se poursuit. ■

(Source : The Tribune Review, 30.05.2024)

La Miviludes condamnée à retirer des passages d'un de ses rapports ■ France

■ Ce 14 juin, le tribunal administratif de Paris a enjoint « au ministre de l'Intérieur et des Outremer de procéder, dans un délai de 15 jours, à la suppression de plusieurs passages du rapport d'activité 2018-2020 de la Miviludes » mettant en cause les Témoins de Jéhovah.

Le tribunal a conclu que la Miviludes avait commis une « erreur de fait » en accusant le « conseil des anciens » de recommander aux membres des Témoins de Jéhovah « de ne pas faire appel à la justice, même en cas de problématiques infractionnelles graves ». Un autre passage assure que le mouvement « décourage » les enfants « de

poursuivre des études longues ».

Le tribunal précise que la Miviludes a étayé ses conclusions en citant des extraits d'anciens magazines internes aux Témoins de Jéhovah ainsi que des témoignages et des études venant de l'étranger. Dans son jugement, il souligne aussi que le groupe produit des documents certifiant

qu'ils ont réalisé des signalements à la justice, ou qu'ils ont rappelé l'obligation de le faire.

Dans un communiqué, les Témoins de Jéhovah se sont « réjouis » de cette décision. L'État est également condamné à leur verser 1 500 €. ■

(Sources : Le Monde & Le Figaro & AFP, 24.06.2024)

A écouter

Dans les yeux d'Olivier, Europe 1, 30.05.2024

« Pour eux, on est mort »

■ Dans ce nouvel épisode, Olivier Delacroix part à la rencontre de Priscille. Née dans la communauté des Témoins de Jéhovah, elle a décidé d'en sortir à l'âge de 40 ans. Elle ne pensait pas que les membres de sa famille allaient si violemment la rejeter... ■

Podcast (24 minutes) sur : <https://www.europe1.fr/emissions/dans-les-yeux-dolivier-delacroix/priscille-a-decide-de-quitter-les-temoins-de-jehovah-ou-se-trouve-sa-famille-pour-eux-on-est-mort-4249360>

Féminin sacré

Un mouvement fourre-tout très lucratif ■ France

■ **Le Féminin sacré, courant ésotérique propre au New-Age, répondrait à un besoin de reconnexion à soi et à la terre. Reste que son discours abstrait et les prix de ses prestations alertent les organismes de vigilance contre les dérives sectaires.**

En France, comme ailleurs, les théories New-Age séduisent des individus en quête de bonheur personnel. Le Féminin sacré s'inscrit dans ce courant. Il propose aux femmes de se réunir pour parler de leurs problèmes afin de les dépasser. Par le partage d'expériences et par des rites, ces cercles de femmes incitent leurs adeptes à se reconnecter à une féminité originelle que la société industrialo-patriarcale aurait domestiquée. Elles s'y initient souvent à une période charnière de leur vie (séparation, maternité, changement professionnel, problèmes de santé...). Plus vulnérables, elles y cherchent la sororité et l'écoute.

Généralement, dans ces ateliers, il y a une introduction menée par la guide puis il peut y avoir un tour de parole, de la méditation ou des pratiques corporelles. Les rites sont multiples et occupent une place importante. La danse, le chant et la musique percussive créent un esprit de communion avec le groupe. Des voyages chamaniques peuvent également

être proposés. « Ils répondent à un désir de trouver du sens en dépassant une vision matérialiste du monde qui semble arriver à bout de souffle », explique Camille Sfez, auteure de *La Puissance du Féminin* (Éditions Leduc, 2018). Le discours autour du cycle menstruel et de la maternité est incontournable. Pour les adeptes, l'utérus a une fonction sacrée : c'est la matrice, appelée « yoni », soit « l'endroit où l'énergie vitale transite pour se connecter au cosmos ». Dès lors, le discours est centré sur l'hétérosexualité et les femmes transgenres n'ont pas le droit de cité dans ces groupes.

Pour Nicolas Sajus, auteur de *La marchandisation du bonheur, Pseudo-thérapies, développement personnel et dérives sectaires* (L'harmattan, 2022), ces cercles et retraites s'adressent à des femmes qui ont une certaine aisance financière. Ce que confirme la chercheuse Constance Rimlinger. Les participantes qu'elle a recensées dans ses travaux sont diplômées et occupent des professions indépendantes. Quant

aux animatrices de ces groupes, selon plusieurs témoignages, « elles s'approprient des pratiques issues de cultures souvent sud-américaines ou asiatiques sans poser de contexte ».

Des groupes éclatés

Bien que présentées comme puissantes, les femmes ne sont pas incitées à s'engager politiquement puisque l'idée est « qu'on peut changer le monde en changeant sa vibration intérieure ». Beaucoup assurent ne pas être féministes et être en dehors de l'économie et du cercle politique. Ce qui n'a pas empêché plusieurs cercles de critiquer ouvertement la politique du gouvernement lors de la pandémie de Covid-19 et de militer contre le vaccin. On peut y voir un terreau complotiste qui, couplé au prix des prestations, a alerté la Miviludes. Dans son rapport de 2021, elle considère le Féminin sacré comme un courant à risques, pointant notamment les réseaux de solidarité tels que les « cercles d'abondance » ou « tisseuses de rêve » qui,

>>>

>>>

« sous couvert de soutien moral, de bienveillance, de dons, d'acceptation et d'harmonie, invitent les femmes à entrer dans un système de Ponzi ». « La pression du collectif fait le reste en isolant et précarisant ses membres ».

Pour Nicolas Sajus, le risque de dérives se situe « dans le niveau d'engagement des adeptes ainsi que dans le niveau d'équilibre des pratiques. Mais l'éclatement des groupes rend plus complexe la caractérisation sectaire ». Camille Sfez, elle, rattache le

Féminin sacré au développement personnel dans sa globalité : « C'est un fourre-tout qui a pour but de vendre du mieux-être dans une société où l'on va mal ». ■

(Source : Usbek & Rica, 14.05.2024)

Mouvance
évangélique

Trump courtise les Évangéliques ■ États-Unis

■ Samedi 22 juin, Donald Trump a intensifié ses efforts pour séduire la communauté évangélique américaine, en l'exhortant à voter pour lui lors de la prochaine élection présidentielle.

S'exprimant à la conférence Faith and Freedom, une importante organisation chrétienne, Trump a promis de défendre les intérêts des chrétiens en créant une mission fédérale dédiée à la lutte contre les préjugés anti-chrétiens.

Le soutien de la communauté évangélique, crucial pour l'ancien président, s'est renforcé grâce à ses engagements passés, notamment la nomination de juges anti-avortement à la Cour suprême, ce qui a conduit à l'abrogation du droit

constitutionnel à l'avortement en 2022. Bien que Trump soit resté vague sur une interdiction nationale de l'avortement, il a affirmé que « le peuple décidera ».

Lors de son discours, Trump a également salué la récente décision du gouverneur de Louisiane d'afficher les Dix Commandements dans les écoles, suscitant des acclamations. Selon Tim Alberta, journaliste interrogé par l'AFP, de nombreux Américains croient à « une relation spéciale de l'Amérique avec Dieu » et donc que dé-

fendre l'Amérique (ce qu'annonce Trump) revient à défendre Dieu.

En 2016, Trump avait obtenu 77 % des votes évangéliques blancs, un soutien passé à 84 % en 2020. Pour 2024, Trump continue de dénoncer les démocrates, notamment Joe Biden qu'il accuse de vouloir « faire taire » les chrétiens, tout en promettant de restaurer les valeurs religieuses et de lutter contre la discrimination. ■

(Source : L'Express, 23.06.2024)

Le nombre d'églises a doublé en quinze ans ■ France

■ En quinze ans, le nombre d'églises évangéliques en France a fait un bond de 50 %. Le Conseil national des Évangéliques de France (CNEF) a récemment adopté une charte pour encadrer leur engagement sociétal, soulignant « un attachement à la liberté religieuse et à une évangélisation non coercitive ».

Ils étaient 50 000 en 1950. Les pratiquants évangéliques réguliers sont aujourd'hui 750 000

en France. Ils pèsent plus de la moitié du protestantisme français et seraient même

proches du million si l'on compte les pratiquants occasionnels. À l'échelle mondiale, le mouvement

>>>

>>>

évangélique, toutes obédiences confondues, représente un quart des deux milliards de chrétiens. En France, cette progression se traduit par une forte expansion des lieux de culte, passés de 2 000 à 3 000 en moins de quinze ans. L'objectif affiché à terme est de disposer de 6 200 lieux de culte, soit un pour 10 000 habitants. Par comparaison, 2 600 mosquées ou salles de prière musulmanes sont comptabilisées par le ministère de l'Intérieur. Quant aux 9618 paroisses catholiques actives (pour 42 258 églises bâties) elles sont désormais fréquentées par moins de deux millions de fidèles chaque dimanche, avec une évolution démographique très défavorable.

Chaque année, des sessions sont organisées pour former des « implanteurs d'églises » et des pasteurs, afin de répondre à cette croissance. Autrement dit « créer des lieux de culte à partir de rien ».

Une galaxie de communautés

Les Évangéliques misent sur l'engagement social et la diversité

culturelle. À Strasbourg, plusieurs paroisses se sont ainsi associées pour créer un café associatif, favorisant l'intégration sociale dans un quartier où cohabitent plus de 70 nationalités... qui ne se parlaient pas. Ce lieu, fréquenté quotidiennement par une centaine de personnes, offre des cours de français à plus de 200 habitants et accompagne des personnes dans leur intégration. L'exemple de Thomas Poëtte, pasteur à Lyon, illustre aussi cette dynamique. Il organise des concerts de Gospel pour se faire connaître et milite pour « une évangélisation relationnelle et respectueuse des libertés individuelles ». Les églises évangéliques, notamment à Lyon et Marseille, montrent une capacité d'adaptation aux milieux populaires et aux défis sociaux. Mais les Évangéliques ne forment pas un bloc uniforme. Il s'agit plutôt d'une galaxie de communautés hétérogènes, avec des différences assumées. D'où la création, en 2010, du Conseil National des Évangéliques de France (CNEF), qui regroupe

aujourd'hui 70 % des 3 000 églises évangéliques et œuvre pour l'unité du mouvement. Un travail résumé dans un petit ouvrage très précis intitulé *Bâtir des ponts* (Excelsis éditions). La nouvelle charte du CNEF, intitulée, elle, « Ensemble engagés dans la société », affirme une volonté de participer au dialogue sociétal sans imposer d'opinions, refusant de donner des consignes de vote et se désolidarisant de toute stratégie hégémonique.

Les Évangéliques français veulent offrir « une alternative spirituelle dans un contexte de crise identitaire ». Leur engagement *social, couplé à une évangélisation respectueuse*, contribue à leur attractivité croissante. Selon Erwan Cloarec, président du CNEF, ils prônent « une posture aimante et servante, loin de toute tentation de conquête ou de retrait, participant activement à la vie sociétale ». Et surtout, dit-il, « nous respectons une liberté de conscience ». ■

(Source : Le Figaro, 17.06.2024)

Quand les influenceurs versent dans le mysticisme ■ France

■ **Connue pour ses sketches humoristiques, la YouTubeuse *Andy raconte* (Nadège Dabrowski de son vrai nom) a publié une vidéo où elle dévoile sa récente conversion spirituelle. Un coming-out évangélique qui est loin de faire l'unanimité.**

Nadège Dabrowski, plus connue sous le nom d' « Andy Raconte » a été actrice, mannequin, et a occupé les premières marches du podium dans la catégorie « femme qui ose faire de l'humour sur Internet à une époque où

seuls les hommes avaient le droit de le faire ». Sa dernière vidéo marque un tournant. Sous le titre « Séparation, maison hantée, occultisme... et Dieu », Andy se livre, face caméra, sans tabou à son million d'abonnés. De son

enfance dans un foyer athée, à sa première « manifestation » avec « l'autre monde », en passant par son divorce et sa récente conversion spirituelle. Elle dit avoir trouvé la paix intérieure en se rendant dans une église >>>

>>>

évangélique. De quoi faire tiquer un bon nombre d'internautes qui voit, dans son parcours, la victime idéale des discours trompeurs de dérives sectaires. Il faut dire que la jeune femme coche toutes les cases. Attirée depuis toujours par « le dark », elle a souvent fait appel à « un guérisseur spirituel », suite à un mariage raté ou des maux de ventre notamment. Puis elle est tombé sur le TikTok d'un certain David-Antoine, un influenceur évangélique. Elle dit alors « avoir eu l'impression d'être rentrée dans un monde qu'on nous a caché ! On est vraiment endormis, on croit que ça n'existe pas ! Et c'est pour ça qu'on en fait des films, pour qu'on nous fasse croire que ça n'existe pas ».

Ces propos ont agacé sa communauté mais n'étonne pas l'Unadfi. « Elle a le parcours classique d'une victime : on passe

du malheur à la spiritualité, à Jésus qui vous aime, Jésus qui vous guérit. » La communauté rejointe par Andy est d'ailleurs, sans surprise, dans le viseur de l'association : « Le but premier des évangéliques, c'est d'évangéliser. Ils sont convaincus qu'il faut partager la bonne nouvelle de l'Évangile. Le mouvement a évolué depuis quelques années et se rapproche désormais de ce qui se fait aux États-Unis, on parle de réveil, du baptême qui nous fait renaître ».

Pour l'Unadfi, il existe deux risques particulièrement importants au mouvement évangélique : la théologie de la prospérité et la guérison. « La théologie de la prospérité consiste à dire que plus l'on donne, plus l'on reçoit en retour. Il y a un appel aux dons permanent parmi les fidèles où on va leur promettre en retour la

bénédiction. L'autre aspect inquiétant concerne la guérison. On promet aux fidèles d'aller mieux grâce à l'amour de Dieu ou par des gestes symboliques, comme le pasteur qui vient apposer ses mains sur un membre. Alors certes, être dans une communauté et entouré de gens chaleureux peut aider à se sentir bien mais ça ne soigne pas tout, il faut être vigilant et s'assurer que les gens ne se détournent pas de potentiels traitements médicaux ».

Pour l'heure, Andy n'a pas appelé directement ses abonnés à faire partie « de l'armée de Jésus » comme elle s'en félicite sur TikTok. Mais elle en fait la publicité. Et elle n'est pas la seule sur les réseaux sociaux. ■

(Source : Charlie Hebdo : 06.06.2024)

Mouvance
hindouiste

La « déesse » tortionnaire envoyée sous les verrous - ■ Singapour

■ La gourelle d'une secte de Singapour a été condamnée à dix ans et demi de prison ce 19 juin. Elle est accusée d'avoir extorqué des sommes importantes à ses adeptes et puni ceux qui lui désobéissaient.

Selon le jugement du tribunal, Woo May Hoe, une Singapourienne de 54 ans, avait persuadé une trentaine de personnes qu'elle était une déesse.

Elle a réussi à soutirer à ses adeptes près de 14 millions de dollars sur plusieurs années en prétendant que cet argent serait utilisé « pour effacer leur mauvais karma » Elle affirmait que

ces sommes étaient envoyées à une figure spirituelle en Inde appelée Sri Sakthi Narayani Amma ou qu'elles étaient investies dans la construction de nouveaux temples.

Selon *Channel News Asia*, ceux qui lui désobéissaient étaient battus à l'aide d'une canne ou obligés de manger des excréments humains. Certains se faisaient arracher des

dents ou poignarder à coups de ciseaux. Woo May Hoe utilisait par ailleurs une dizaine d'entre eux comme ses esclaves personnels. Les victimes sont aujourd'hui dans une situation financière désastreuse, certains porteurs d'un handicap permanent. ■

(Sources : RTL & 20 Minutes, 19.06.2024)

Une étude infirme l'influence de l'astronomie sur le bien-être ■ Corée du sud

■ Dans un article publié en mai, une équipe coréenne a cherché à déterminer l'influence des signes du zodiaque sur le bien-être. L'étude, menée par le docteur Mohsen Joshanloo, du département de psychologie de l'Université de Keimyung, a mobilisé un panel de plus de 12.000 participants représentatifs d'adultes américains.

Huit variables liées au bien-être ont été analysées : le bonheur général, les symptômes dépressifs, la détresse psychologique, la satisfaction au travail, la satisfaction financière, l'excitation de la vie, la santé générale et le bonheur conjugal.

Les conclusions indiquent que les signes du zodiaque n'exercent aucune influence significative sur sept de ces huit catégories, exception faite de la satisfaction financière. Pour cette variable, certains signes du zodiaque semblent présenter des taux statistiques plus ou moins

importants.

Les signes du zodiaque ne semblent donc pas pouvoir prédire le bien-être des individus. Des conclusions déjà établies lors de précédentes études, qui avaient toutefois été critiquées pour leurs faiblesses méthodologiques et la petite taille de leurs échantillons.

Selon le Dr. Joshanloo, « ces résultats indiquent que consulter les signes astrologiques nous en dit tout aussi peu sur le niveau de bien-être d'une personne que de simplement la placer dans une catégorie basée sur un lancer de

pièce ou un jet de dé ». Le chercheur plaide pour une meilleure sensibilisation « à l'absence de preuves scientifiques soutenant les croyances astrologiques ». Il invite les soignants, en particulier les experts de la santé mentale, à « éduquer le public sur les risques associés aux stéréotypes astrologiques », qui peuvent avoir une influence négative sur les perceptions de soi et des autres, et souligne la nécessité de privilégier une compréhension médicale du mal-être des individus. ■

(Source : Allodocteurs, 03.06.2024)

Des PSNC douteuses toujours référencées sur Doctolib ■ France

■ Malgré de nombreuses alertes ces derniers mois, des praticiens problématiques sont toujours répertoriés sur la plateforme de prise de rendez-vous médicaux.

Reiki, access bar, médecine quantique, naturopathie... Malgré la suppression de 7.500 comptes il y a deux ans, la prise de rendez-vous pour des PSNC propices aux dérives est toujours possible sur Doctolib. Certains praticiens s'immiscent également dans le champ de compétence des professionnels de santé : des ostéopathes prétendent ainsi soigner bégaiement et strabisme, des troubles relevant de l'expertise des orthophonistes.

La plateforme affirme toutefois avoir consulté plusieurs instances pour orienter son référencement, comme le ministère de la Santé et les collectifs NoFakeMed et l'Extracteur, mais que la responsabilité du tri des praticiens ne peut lui incomber : « La conclusion des consultations lancées il y a deux ans était que Doctolib ne peut pas faire le tri tout seul parmi les centaines de pratiques existantes, ne doit pas choisir laquelle est acceptable

ou non et doit prendre le cadre juridique comme référence ».

Doctolib déclare aujourd'hui référencer les professionnels de santé tels que définis par le code de Santé Publique : ils doivent être enregistrés auprès de leur ARS, détenir un numéro au RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé) et un diplôme validé par l'Etat.

Certains soignants regrettent

>>>

toutefois le manque d'initiative de la plateforme dans l'éviction des praticiens douteux : « Il y a plus d'un an, nous avons mené un travail qui a conduit à l'éviction des praticiens problématiques », explique le Dr. Pierre de Brémond d'Ars, président du collectif NoFakeMed. « Aujourd'hui, nous comprenons qu'il est parfois difficile pour eux de tout modérer, mais nous constatons aussi un manque de volonté et d'engagement. Or ils sont tout de même responsables de qui ils ac-

cueillent sur leur site ». Le Dr. de Brémond d'Ars pointe également les difficultés à signaler des profils sur Doctolib : « La meilleure façon de faire bouger les choses reste encore de le faire bruyamment sur X », regrette-t-il.

Plusieurs pistes pourraient améliorer le tri des praticiens, comme la création d'un comité scientifique indépendant au sein de Doctolib, ou la limitation du référencement sur la plateforme aux professions dotées d'un Ordre.

Les critiques émises à l'encontre de Doctolib font écho à un récent scandale essuyé par la plateforme qui a invité une assistante dentaire naturopathe dans ses équipes de création de contenus sur les réseaux sociaux. Cette praticienne faisant, entre autres, la promotion du décodage biologique dentaire, une pratique ésotérique visant à « lire l'avenir dans les dents ». ■

(Sources : L'Express, 09.06.24 & 18.06.2024)

Les dérives sectaires à l'honneur dans le bulletin de l'Ordre des Médecins

■ France

■ Dans son dernier numéro, *Médecins*, le périodique du CNOM (Conseil National de l'Ordre des Médecins) consacre un dossier aux dérives en santé.

L'article se focalise sur trois thèmes : la façon dont la santé représente un terrain fertile aux dérives, les risques associés aux PSNC problématiques, et les leviers de lutte contre ces dérives. Trois experts sont interrogés sur chacune de ces thématiques : Catherine Katz, présidente de l'Unadfi, Claire Siret, présidente de la section « Santé publique » du CNOM, et Donatien Le Vaillant, Chef de la Miviludes.

Dans un premier temps, Catherine Katz explique que 55% des signalements de l'Unadfi en 2022 concernent le domaine de la santé. Selon Claire Siret, les gourous profitent du désespoir des patients, en particulier dans les situations d'échec

thérapeutique. La dégradation du système de santé favorise également le recours aux PSNC : devant la multiplication des déserts médicaux, les patients ne savent plus qui consulter. Un contexte favorable aux pratiques alternatives, en particulier quand les praticiens de PSNC proposent des prises en charge sans délai, et sont susceptibles d'accorder plus de temps aux patients. Claire Siret pointe enfin l'existence d'une confusion entre médecine et PSNC, ces dernières n'étant ni reconnues, ni encadrées. Par ailleurs, Donatien Le Vaillant rappelle que le caractère sectaire d'une dérive est lié à la mobilisation de techniques d'emprise mentale. Il souligne l'impact de l'isolement en lien

avec la pandémie de Covid-19, qui a stimulé la demande de soins alternatifs et la médiatisation de discours complotistes alimentant une certaine défiance à l'égard des sciences et de la médecine.

Les trois experts listent ensuite les nombreux risques associés aux dérives en santé, tels que le retard diagnostic ou la rupture de soins conventionnels. Cette dernière participe à la perte de chance des patients, notamment pour des pathologies comme le cancer. Donatien Le Vaillant pointe également le risque de syndrome psychotraumatique associé aux dérives sectaires. Catherine Katz souligne les risques existants en termes de santé publique, en mentionnant

>>>

>>>

notamment les conséquences du mouvement antivax.

Concernant les leviers de lutte, les intervenants se félicitent de la création d'un délit de provocation à l'abandon des soins. Claire Siret propose, entre autres, la protection de l'utilisation du

terme « médecin » : elle estime que ce terme devrait être réservé aux seules professions médicales. Donatien Le Vaillant pointe l'importance de la prévention du grand public, et souligne le rôle majeur des médecins dans la lutte contre les dérives en santé : ils se doivent de « maintenir le lien avec

le patient [...] sans stigmatiser ses croyances ». Catherine Katz souligne la nécessité d'un meilleur encadrement de ces pratiques, afin de clarifier la confusion entretenue autour des PSNC. ■

(Source : Médecins, 05.06.2024)

Théorie du complot

Bruno Comby, un crudivore candidat aux législatives ■ France

■ Bruno Comby, candidat LR-RN en Loire-Atlantique, ne goûte pas seulement au plaisir de la politique. Il nourrit aussi une passion pour le régime crudivore.

Bruno Comby est ingénieur polytechnicien. Et sa spécialité, le nucléaire, a séduit l'Union de la droite en Loire-Atlantique. Il est l'auteur de *Le Nucléaire, avenir de l'écologie ?* et défend l'idée que « l'implantation d'une centrale nucléaire bien conçue ne perturbe que très peu l'environnement ». Projeté à Nantes, dans la 5^e circonscription de Loire-Atlantique, pour les élections législatives, Bruno Comby n'en est pas à sa première élection. Il était déjà candidat à la mairie de Houilles, dans les Yvelines, en 2014. Il avait recueilli 8 % des voix et ne s'était donc pas qualifié pour le second tour.

Au-delà de la politique, la principale préoccupation de Bruno Comby est le crudivorisme. Dans plusieurs livres, il prône les bienfaits d'une alimentation crue sur la santé et l'immunité. Il va jusqu'à estimer qu'un tel

régime peut permettre de lutter contre le Sida. Cette croyance l'a amené à rencontrer, dans les années 1990, Guy-Claude Burger, maître à penser de Thierry Casasnovas. Condamné pour exercice illégal de la médecine, publicité irrégulière, escroquerie et pédophilie, ce théoricien suisse au casier judiciaire bien rempli est à l'origine de l'instinctothérapie, une pratique alimentaire qui consiste à ne pas transformer les aliments « de manière à laisser l'instinct alimentaire réguler spontanément l'équilibre nutritionnel et le métabolisme ». Au château de Montramé, en Seine-et-Marne, il partageait son expérience moyennant des sommes d'argent mirobolantes. Cette pseudoscience a été épinglée par la Miviludes dans plusieurs de ses rapports. En 2003, elle qualifiait Guy-Claude Burger de « gourou » et

relèvait la condamnation en justice d'un couple d'adeptes de l'instinctothérapie pour privations de soin sur un enfant.

Aujourd'hui, Bruno Comby rejette toute association avec la « secte de Montramé ». Il nie avoir passé du temps dans le château alors que « plusieurs archives de presse relèvent qu'il y a séjourné » note Charlie Hebdo. Une certitude : le candidat de Loire-Atlantique a sollicité Jean Signalet pour écrire la préface de l'un de ses nombreux livres. Ce médecin immunologue n'est autre que l'auteur du préambule d'un livre de Guy-Claude Burger dans lequel il écrit : « J'ai fait la connaissance de Guy-Claude Burger en 1983, à l'occasion d'une conférence qu'il donnait à Montpellier. Je fus frappé par son intelligence, sa culture, la mesure de ses propos et très intéressé par la théorie surprenante qu'il présentait. »

>>>

>>>

Au moment de ses procès pour exercice illégal de la médecine, Jean Signalet lui apportera même son soutien.

Un autre personnage a gravité autour de Bruno Comby : Henri Joyeux, médecin et écrivain, a signé l'une de ses préfaces... Il a été interdit d'exercice de la médecine après des propos remettant en cause la qualité du vaccin DTP.

Mais Bruno Comby l'affirme : « Je ne suis pas du tout un sectaire, un absolutiste ou un extrémiste. Même d'un point de vue politique, je suis nettement de droite mais plutôt du centre droit. Je ne suis pas du Front ou du Rassemblement National, j'ai l'étiquette des Républicains ».

Des candidats fâchés avec la science

Et il n'est pas le seul. Certains noms ont pu bénéficier de l'urgence de la dissolution pour passer le filtrage des formations politiques. Mais d'autres, encartés de longue date, sont sciemment soutenus par leur parti. « L'empreinte conspirationniste risque de progresser à l'Assemblée nationale », analyse Tristan Mendès France, maître de conférences et membre de Conspiracy Watch. Ce que confirme et regrette le sociologue Laurent Cordonier, directeur scientifique de la Fondation Descartes, car « bénéficiaire de la tribune de l'Assemblée nationale donne du poids et crédibilise les discours alternatifs ».

Parmi les profils ouvertement complotistes, on trouve Jonathan Rivière, investi par le RN à La Réunion. « On n'a jamais marché sur la Lune », affirme-t-il sur les réseaux sociaux, « La CIA est derrière le 11-Septembre » ou encore « les vaccins vous tueront ». D'autres candidats du RN soutiennent des thèses similaires, comme Stéphanie Alarcon, en lice en Haute-Garonne, qui affirme que « le système de santé est fait pour créer des malades ». Monique Griseti, dans les Bouches-du-Rhône fait siens les messages pour « éveiller les consciences » autour de *Sound of Freedom*, le film étant un cri de ralliement du mouvement QAnon. Patrick Le Fur (RN) martèle que « les ministres de Macron forment un club ultrasecret lié à des affaires de pédophilie ». Aly Diouara (LFI) clame que « le vaccin est un outil tout sauf médical ». Éric Verhaeghe, de l'Alliance centriste, a apporté son soutien aux rumeurs sur le changement de sexe de Brigitte Macron. Emmanuelle Darles, maître de conférences en informatique, investie par le RN dans la première circonscription de la Vienne, s'est surtout fait connaître pendant la crise sanitaire pour ses positions covidosceptiques. En mai 2022, elle n'a par exemple pas hésité à comparer la vaccination des enfants à « un viol ». Cette chercheuse est aussi membre du Conseil scientifique indépendant, une association créée pendant la crise sanitaire par Xavier Azalbert,

le dirigeant du site complotiste France-Soir, et Réinfo Covid, de l'anesthésiste conspirationniste Louis Fouché. Candidate pour le RN également, Virginie Joron, tout juste réélue eurodéputée, s'est distinguée par ses positions hostiles à la vaccination anti-Covid. Elle a signé l'avant-propos d'un livre rédigé par la statisticienne complotiste Christine Cotton et a également invité au Parlement européen des personnalités comme l'ex-généticienne Alexandra Henrion-Caude ou l'infectiologue Christian Perronne, tous deux mis au ban de la communauté scientifique. Le Rassemblement National n'est pas le seul à adouber des candidats antivax. Debout la France n'est pas en reste avec, par exemple, Éric Mercier (6^e circonscription du Maine-et-Loire), un infirmier suspendu pendant la crise sanitaire pour avoir refusé de se vacciner. Le parti de Nicolas Dupont-Aignan soutient également la candidature de Véronique Rogez (5^e circonscription de l'Oise), une médecin généraliste qui a fermé son cabinet parce qu'elle refusait le vaccin anti-Covid.

Un certain nombre de candidats se distinguent aussi par leur intérêt, plus ou moins assumé, pour les médecines alternatives et les pratiques ésotériques. On peut ainsi relever les candidatures RN de Aurélie Quinquis, naturopathe et réflexologue à Marseille ou encore Cyline Humblot-Cornille, praticienne en soins énergétiques

>>>

>>>

près de Dijon. Et que dire de la liste Écologie au centre, menée par Jean-Marc Governatori, conseiller municipal à Nice. Il est affirmé, dans son programme, qu'un « manque d'harmonie »

cause les maladies. « La jalousie, la désespérance, la médisance et le désordre » provoqueraient des pathologies. Écologie au centre veut aussi « officialiser un comité d'experts indépendants sur les

traces suspectes dans le ciel ». ■

(Sources : Ouest-France, 15.06.2024 & Charlie Hebdo, 20.06.2024 & L'Express, 22.06.2024)

A écouter



Complorama, Radio France

Les prophéties apocalyptiques de la complosphère

■ Dans ce 68^e épisode, Rudy Reichstadt (directeur de Conspiracy Watch) et Tristan Mendès France (maître de conférences et membre de l'observatoire du conspirationnisme) montrent comment les complotistes s'engouffrent dans la brèche de prophéties et prédictions erronées... Toujours démenties par la réalité. ■

Podcast (25 minutes) sur : <https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/complorama/les-prophe-ties-apocalyptiques-de-la-complosphere-2242962>

Vaudou

Drogues et rites vaudou ne font pas bon ménage ■ France

■ **Un homme de 26 ans a été condamné par le tribunal de Saint-Malo (35) à quatre ans de détention, dont un an ferme sous surveillance électronique, pour violences conjugales et menaces de mort. Sa compagne a dénoncé des rites vaudou durant leur relation.**

Le procès, qui s'est déroulé le 27 mai 2024, a mis en lumière des actes atypiques. La victime a raconté s'être réveillée un matin avec quatre poules sans tête devant leur lit, une pratique qu'elle attribue aux techniques vaudou enseignées au prévenu par son père qui se dit prêtre vaudou. Elle craignait que l'homme lui jette un sort ainsi qu'à ses proches, ils devaient porter une pierre pour se protéger. Selon les médecins, la jeune femme, âgée de 20 ans, a subi une « démolition identitaire » provoquée par ces rites. Une « emprise accentuée par la constante présence de stupé-

fians dans leur relation » ont souligné les experts, ce qui lui a valu une interruption totale de travail de 60 jours. Le prévenu a été dépeint comme violent, verbalement et physiquement, sous l'em-pire de l'alcool et de la cocaïne. Les témoignages ont corroboré les dires de la victime qui semble toujours avoir peur aujourd'hui. La famille a parlé de bleus, de plaies et de cheveux arrachés. La jeune femme, qui a expliqué l'enfer qu'elle a vécu durant trois ans, a souligné qu'il la contrôlait totalement. Elle n'avait pas le droit de détenir un téléphone, de voir des amis sans lui, ni de disposer de

son argent et elle a, plusieurs fois, été menacée de mort. Durant les quatre heures qu'a duré le procès, l'homme s'est montré détaché et a peine à reconnaître les faits, parlant « de violences organisées par la victime ». L'homme, qui jusqu'alors avait un casier judiciaire vierge, a été condamné à un an de détention à domicile sous surveillance électronique et trois années de prison avec sursis. Il devra également dédommager la victime à hauteur de 7 600 €. ■

(Source : Actu.fr, 28.05.2024)

Dons Abonnements



JE M'ABONNE À LA REVUE BULLES DE L'UNADFI

	FRANCE	ÉTRANGER
Abonnement de 1 an / 4 numéros	27 €uros	32 €uros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros	50 €uros	52 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

JE SOUTIENS L'UNADFI ET JE FAIS UN DON :

10 € 20 € 40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

À la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, délivre un reçu fiscal (articles 200 et 238 bis du Code général des impôts).

PARTICULIERS - Votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

ENTREPRISES - Votre don permet une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaire.

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Date et signature :

Ci-joint le versement de la somme de : €

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI (voir l'adresse au dos de la revue).

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.